



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/48/884  
S/1994/221  
25 février 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-huitième session  
Point 42 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 24 février 1994, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Indonésie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par S. E. le Président Soeharto, Président de la République d'Indonésie et Président du Mouvement des pays non alignés, exposant la position du Mouvement sur l'évolution de la situation en République de Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Nugroho WISNUMURTI

Annexe

LETTRE DATÉE DU 24 FÉVRIER 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
D'INDONÉSIE, PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS

En ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous exposer, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de février 1994, la position du Mouvement au sujet de la situation actuelle en République de Bosnie-Herzégovine. Les pays non alignés demeurent profondément préoccupés devant l'agression armée, le génocide et le "nettoyage ethnique" perpétrés contre la République de Bosnie-Herzégovine, État souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies et contre son peuple. En dépit de la condamnation de la communauté internationale et en dépit des nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, on est en train d'exterminer une société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse. En fait, les pays non alignés considèrent que si l'agression serbe continue, c'est parce que la communauté internationale n'applique pas les résolutions du Conseil de sécurité qui précisément visent à défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine où des millions de personnes ont été déracinées, les deux tiers du pays sont occupés et un nombre considérable de victimes innocentes ont perdu la vie. Outre que ces résolutions ne sont pas appliquées, l'embargo sur les armes imposé à la République de Bosnie-Herzégovine interdit à ce pays d'exercer son droit fondamental et souverain de légitime défense. Le bombardement aveugle d'un marché à Sarajevo, qui a fait près de 70 victimes innocentes et des centaines de blessés, est le dernier en date des actes de sauvagerie perpétrés contre le peuple bosniaque.

Tout en constatant que l'ultimatum de l'OTAN, assorti de menaces de frappes aériennes contre les positions serbes entourant la capitale assiégée, semble avoir été respecté puisque les armes lourdes serbes ont été retirées de la zone d'exclusion de 20 kilomètres autour de Sarajevo, les pays non alignés estiment qu'il y a nettement lieu de demeurer vigilant et de veiller à ce que les résolutions soient pleinement appliquées et que le siège de Sarajevo soit véritablement levé. L'Organisation des Nations Unies doit s'assurer que les armes lourdes déjà retirées ne seront pas déployées ailleurs, ce qui permettrait aux Serbes de continuer à lancer des attaques contre la République de Bosnie-Herzégovine. Il est donc impératif que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner d'urgence la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine, et prendre des mesures concrètes et efficaces pour donner effet à toutes les résolutions pertinentes, en particulier aux résolutions 824 (1993) et 836 (1993). Il s'agirait notamment d'obtenir la levée véritable du siège de Sarajevo et des autres villes assiégées en Bosnie-Herzégovine, et en particulier des "zones de sécurité". Les pays non alignés se félicitent du cessez-le-feu actuellement en vigueur à Sarajevo et dans ses environs et ils y voient un pas important dans la voie de l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Ils constatent toutefois que les hostilités se poursuivent ailleurs dans le pays, et soulignent que le Conseil de sécurité doit d'urgence faire respecter la cessation de tous les conflits armés afin de renforcer le processus de règlement politique.

Compte tenu de l'évolution récente de la situation, j'estime qu'il est réellement nécessaire de revoir le mandat de la FORPRONU de manière à permettre à celle-ci de s'acquitter de ses obligations, éviter de nouvelles agressions des forces serbes et assurer l'accès de l'aide humanitaire.

Je tiens à préciser au Conseil de sécurité que les États membres du Mouvement des pays non alignés sont résolument opposés à toute proposition visant à placer Sarajevo sous le contrôle administratif de l'Organisation des Nations Unies, ce qui reviendrait à retirer à la République de Bosnie-Herzégovine le droit d'exercer sa souveraineté sur sa capitale. La ville de Sarajevo, qui est la capitale politique de la Bosnie-Herzégovine, représente en outre le symbole de la résistance de la nation à la sauvagerie, à l'agression et au génocide. Après avoir survécu jusqu'à présent et enduré des souffrances innombrables, il est inconcevable qu'elle soit finalement mise sous un contrôle étranger, fût-il celui de l'Organisation des Nations Unies.

Au regard de la nouvelle impulsion donnée aux négociations de paix du fait du retrait de l'artillerie lourde serbe de la zone d'exclusion de Sarajevo et compte tenu de l'échec du processus de paix de Genève, il incombe à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de concevoir un nouveau mécanisme de négociation entre les parties au conflit, en examinant en particulier la possibilité de tenir une conférence internationale dûment structurée, en vue de parvenir à une solution juste et définitive. Cette solution serait fondée sur le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la République de Bosnie-Herzégovine. Fidèle à l'engagement qu'il a pris de contribuer aux efforts en vue d'une solution juste et définitive de la question de Bosnie-Herzégovine, le Mouvement des pays non alignés est disposé à prendre part à une telle conférence internationale ou à tout autre processus de négociations.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés prient instamment le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la souveraineté de la République de Bosnie-Herzégovine et démontrer ainsi son efficacité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, les pays non alignés sont disposés à vous apporter leur concours, à vous et aux autres parties intéressées dans la conclusion d'une paix juste et durable dans ce pays déchiré par les conflits. À cet effet, le Mouvement des pays non alignés est en train de constituer un groupe de travail sur la Bosnie-Herzégovine, qui sera chargé de coordonner la position de ses membres et de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Président de la République d'Indonésie

(Signé) SOEHARTO

-----